Bureau de Santé.

Cas nouveaux et décès rapportés par le Bureau de Santé jusqu'à ce jour :

1897.		Cas nouveaux	Décès
Du 6 au	16 Sept.	20	1
	17 "	9	1
	18 "	5	1
	19 "	6	3
	20 "	18	0
	21 "	9	0
	22 "	13	2
	23 "	9	3
	24 "	10	4
	25 "	23	2
	26 "	17	0
	27 "	22	2
	28 "	19	2
	29 "	25	4
	30 "	24	3
	1er Oct.	30	2
	2 "	28	4
	3 "	31	2
	4 "	24	0
	5 "	38	2
	6 "	46	5
	7 "	31	2
	8 "	49	5
	9 "	35	6
	10 "	37	5
	11 "	39	4
	12 "	38	3
	13 "	31	9
	14 "	41	4
	15 "	48	3
	16 "	30	4
	17 "	24	5
	18 "	27	7
	19 "	56	4
	20 "	60	6
	21 "	43	2
	22 "	50	5
	23 "	49	7
	24 "	31	3
	25 "	57	11
	26 "	59	7
	27 "	52	11
	28 "	65	8
	29 "	54	5
	30 "	35	9
	31 "	35	5
	1er nov	38	12
	2 "	35	6
	3 "	52	5
	4 "	40	7
	5 "	31	10
	6 "	23	5
	7 "	13	8
	8 "	14	7
	9 "	8	4
	10 "	7	4
	11 "	12	6
Totaux.....		1.783	257

FAITS DIVERS.

Température du 11 novembre 1897.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Barrone.

	Fahrenheit	Centigrade
7 h. du matin....	70	21
Midi.....	78	25
3 P. M.....	78	25
6 P. M.....	76	24

Mariages. Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé durant les dernières 24 heures :

MARIAGES—Adolph Baumgartner, à Fannie E Taylor; Robert Thoma, à Elmira Barnes; Alfred C Mayronne à Mary Brill; August F Kerner, à Léontine Louise Fabacher; Everard J De Bemford, a Mary Elizabeth Shannon.

NAISSANCES.—Mmes C. Ferbosses, un garçon; W. S. Fultz, une fille; F. C. Koeke, une fille; F. Kranz, une fille; J. Feldmann, une fille; Jean Douroux, un garçon.

DÉCÈS. — Vito Pizza, 13 ans, 1010 N Prieur; Mme Vve Marie C. Recurt, 66 ans, 700 Poland; A. Califat, 48 ans Hôpital de Charité; Mme Vve Mary Coyle, — ans 2503 S. Franklin; Catherine Schwab, 53 ans, 1834 Thalie; Mme Vve Elmire Lamothe, 83 ans, 1005 N Remparts; Augusta Hints, 35 ans, 430 Slidell avenue, Alger; J. Labourdette, 53 ans, 821 N Raudon; F. Lemasson, 76 ans, 414 Dryades; Mme C. A. Donestein, 42 ans, Hampson; E J Richards, 16 ans, Telédane et St-Thomas; Celina Lloyd Stevens, 58 ans, 3416 St-Claude; Mme Vve A Shenk, 57 ans, Hôpital de Charité; W Benton, 24 ans, Roman, près Poydras; C A Price, 31 ans, 230 Olivier, Alger; M E Brower, 58 ans, 648 S Liberté; Carl Ritter, 49 ans, 331 avenue Slidell, Alger; Margaret Jones, 15 ans, 2907 Melpomène; Mme Vve Marie Gumina, 45 ans, Villeré, près Promenade Carondelet.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District—

Les successions suivantes ont été ouvertes;

Frederick Ernsdorf, Mme. Frederick Ernsdorf, Marie St-Bougelas, Octavia Lafonta.

D. B. Wood et fils vs Layman Tow Boat Co—$260 75 sur un attachement.

A. M. Hautan vs G. Adolph—séparation de biens.

Joseph Lange vs Tony Ferrer—action en recouvrement de $270, sur des billets.

Cour Criminelle de District

Section A—Juge J. G. Baker

Ont plaidé non coupables:

John Roulet, Wm. Levy, Lorenzo Macaluso, violation de la loi du dimanche; Wm Levy, vente de liqueurs aux mineurs.

Sam Lee, obtenir d'argent sous de faux prétexte, a plaidé coupable. Acquisité:

Auguste Baquié, actes de violence, affaire remise:

Aug. Knighthawk, détournement.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge Bezou.

Willis Pugh—brie de paix; $15 d'amende ou 20 jours de prison.

Frank Delcedernier, Arthur Lecourt—allures suspectes; $25 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

Mme. Robert Simmons—ivresse; $15 d'amende ou 20 jours de prison.

John Robinson, Dave Coleman—ivresse et bris de paix; $2.50 d'amende ou 12 jours prison.

Mis sous caution.

Alice Schmidt, Mme Fred Stein; insultes et bris de paix; Andrew Guillio, actes de violence.

L'affaire Wm Bailey.

A l'ouverture de l'audience, hier matin, le juge Baker a fait descendre le jury qui devait décider du sort de Wm Bailey, l'agent de police, accusé d'outrage.

Mr. Godfrey, président du jury, a fait savoir au juge que les membres n'avaient pû tomber d'accord sur un verdict; plusieurs tours de scrutin ayant été pris sans résultat. Le juge a alors fait enregistrer un *mistrial*, et l'accusé a été envoyé en prison.

BUREAU DE SANTÉ DE LA LOUISIANE,

Coin Carondelet et Commune.

Département de publicité.

Bulletin officiel quotidien.

Nouvelle-Orléans, 11 nov. 1897.

Le Bureau de Santé de la Louisiane expose officiellement la situation, à la Nouvelle-Orléans, en ce qui concerne la fièvre jaune, comme suit :

Durant les 24 heures, finissant à 9 heures du soir, jeudi, 11 novembre 1897, il y a eu :

Cas de fièvre jaune aujourd'hui...12
Décès.....6

Récapitulation.

Total des cas de fièvre jaune jusqu'à date—1,783.

Total des décès de la fièvre jaune jusqu'à date—257.

Total des cas absolument guéris, 1077

Total des cas en traitement, 449.

S. R. Olliphant, M. D.,
Président du Bureau de Santé.

Walter C. Flower,
Maire de la Nouvelle-Orléans.

Nouveaux cas.

Mlle R Roth, 127 S Derbigny.
Peter Pizzo, 1010 N Prieur.
—Le Roy, 1119 Robin.
Mme Millie Pfeffer, envoyée à l'Infirmerie Touro.
Josephine Manguno, Lowerline et Maple.
M Johnson, 1015 avenue St-Charles, Hôpital d'Isolation.
Alfred Wickbold, 608 Baronne.
Rosa Davey, 837 Magasins,
Mlle Cora Cazavant, envoyée à l'Infirmerie Touro.
P A Winner, envoyé à l'Infirmerie Touro.
Emma Perry, Hôpital d'Isolation.

Décès.

Julien Labourdette, 321 Randon.
Carl Ritter, 331 Slidell.
C A Price, 230 Olivier.
Maria Gumina, Villeré et Promenade Carondelet.
Tallis Fere, Hopital d'Isolation.
Annie Peterson, même adresse.

Libérés comme bien portants.

Mme L H Corbin, 6355 Magasins.
Mme Chas Ackerman, Joseph et Camp.
Daniel Murray, 3329 Magasins.
Mlle Kate Leineugutb, 1157 Magasins,
Mme Aubrey Pritchett, 1121 Delachaise.
John A Francisco, 432 Clara.
Fanny Smith, Asile de la rue Septième.
John Wagner, même adresse.
Mlle Roberta, 3126 Bourgogne.
Hattie Fitzjohn, 609 Jackson.
Georgie Butler, même adresse.
Sadie Godfrey, même adresse.
Doora Lary, même adresse.
Chas D Finley, 1227 Quatrième.
Lizzie Tobias, même adresse.
Chas Duggan, 937 Valence.
Sadie Kleiman, Infirmerie Touro.
Rachel Harwiis, même adresse.
Albert Newberger, même adresse.
Mlle Lilly Burgess, même adresse.
W Kusselwitz, même adresse.
Max Cougzin, même adresse.
A Bernstein, même adresse.
Mlle Falstack, Bourbon, entre Derbigny et Roman.
Mlle M P Hardy, 839 State.
Joseph Blanchard, 4623 Annonciation.
Rév Jesse P Moore, 418 avenue Pélican.
Mlle Fannie Laughlin, même adresse.
J D Lugenbuhl, Marais et Musique.
Dr A E Choppin, 833 avenue Carrollton.

Quarantaines levées.

Rapport du surintendant de désinfection T. C. Wills.

313. Nord Remparts.

1832 Terpsichore; 1228 St Charles; 726 Baronne; 2022 Camp; 735 Valence; 4423 Tchoupitoulas; 4905 Constance; 8415 Zimple; 825 Leontine; 3029 Prytania; 1115 Carondelet. 919 Jackson, 816 Félicité, 1467 N Villeré, 3215 Bourgogne, 721 Dumaine, 441 Chartres, 934 Bourbon, Patterson et Whitney. 307 Opelousas, 411 ave Slidell. 516 ave Pélican, 422 Vallette, 2922 Prytania.

Dans les 25 maisons ci-dessus, il y a eu 30 guérisons et 3 décès.

En faites vous usage?

C'est la meilleure chose pour la chevelure à tous égards. De même qu'aucun homme en y réfléchissant ne peut ajouter un pouce à sa taille, nulle préparation ne peut produire un cheveu. Tout ce qu'on peut faire, c'est de provoquer des conditions favorables à la pousse. Cela s'obtient avec la Vigueur des Cheveux d'Ayer. Elle enlève les pellicules, assainit le cuir chevelu, nourrit le terrain dans lequel les cheveux poussent, et, de même qu'un désert reverdit sous la pluie, ainsi les cheveux repoussent sur une tête chauve quand on en nourrit les racines. Mais il doit y avoir des racines. Si vous désirez que vos cheveux conservent leur couleur primitive, ou bien que vous vouliez rendre ce qu'ont perdu les cheveux gris, faites usage de la

Vigueur des Cheveux d'Ayer.

Levée de toutes les Quarantaines.

Grande et intéressante nouvelle, qui va dissiper bien des craintes, relever bien des courages, et réjouir bien des cœurs: toutes les quarantaines établies par le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane ici, et ailleurs, sont levées!

Plus de drapeaux, plus de gardiens à la porte de nos maisons; plus de restrictions dans les relations entre la Nouvelle Orléans et nos campagnes, entre les campagnes elles-mêmes et entre la Louisiane et les autres Etats.

Le Bureau de Santé l'a décidé ainsi, dans sa séance d'hier soir, et ce n'est pas nous qui critiquerons ce décret; nous l'accueillons, au contraire, avec bonheur, et tout l'Etat éprouvera le même sentiment. On ne peut qu'en féliciter la population et le Bureau de Santé. Pas de récriminations, alors que tous les esprits sont à la joie.

L'affaire de la compagnie des immondices.

Conférence.

Voilà bien des mois, nous pourrions presque dire des années, que la ville se bataille avec la compagnie des immondices, sans arriver à aucun résultat appréciable, sans pouvoir se débarrasser de ses griffes. Cela devient une très mauvaise plaisanterie et il est temps que l'on finisse. Nous ne savons combien de conférences ont eu lieu entre les autorités et cette association qui n'est terrible que parce qu'on le veut bien. La preuve, c'est que, quand quelques unes de ces autorités se sont mises sérieusement à l'œuvre, elles ont vite atteint leur but. Jusqu'ici, ces conférences ont échoué, ou bien, quand elles devaient avoir lieu, il se trouvait toujours un obstacle imprévu, ou soi-disant tel, qui s'opposait à la réunion.

Enfin nous venons d'en avoir une sérieuse et qui aboutira à des résultats définitifs.

Y assistaient le maire Flower, le comité composé de MM. Rieks, Claiborne, Dreyfous, Brittin et MM. Badger et Kruttschnitt, les deux défenseurs de la Compagnie.

Plusieurs propositions ont été faites qui ont été rejetées. Suivant l'une, la Compagnie devrait reprendre son ancien service, — ce dont personne ne veut en ville; la proposition a été rejetée. Suivant l'autre, la ville donnerait à la Compagnie $100,000 pour en finir, une fois pour toutes avec ses éternelles réclamations et, de plus elle s'engagerait à acheter son matériel, au prix fixé par les estimateurs. Elle a été rejetée comme la première.

Il a été décidément résolu de laisser la ville faire elle-même sa besogne et enlever les immondices — ce que l'on eut dû faire depuis longtemps. On fera un règlement de comptes avec la Cie; et on achètera son matériel, non pas le prix qu'elle veut en tirer, mais le prix qu'il vaut—ce qui n'est pas du tout la même chose, et l'on sera enfin débarrassé de cette compagnie.

Le comité se réunira demain, samedi, à 1 heure, pour entendre les propositions de ces représentants, et si leurs prétentions sont convenables, on les acceptera; sinon, on les rejettera.

Le comité s'est engagé à aller visiter ce fameux établissement; il saura donc à quoi s'en tenir, avant de prendre une décision pour ou contre.

Le chef Gaster et la police.

Nous avons une police insuffisante par le nombre, cela est hors de doute, mais très convenable au point de vue de la qualité des hommes. Il ne faut que la surveiller, la tenir constamment en haleine pour en faire un corps excellent. C'est ce que le chef Gaster entreprend, en ce moment et avec succès. Il est partout; on le voit partout; il fait des rondes de jour, des rondes de nuit.

Dernièrement, l'*Abeille* signalait une de ses tournées de ce genre et elle racontait qu'il avait trouvé plusieurs officiers de police en défaut, les uns endormis, les autres faisant leur service, attablés dans quelque café. Cette habitude des rondes des agents supérieurs de la police est une excellente chose et, surtout, ce n'est pas une nouveauté. Dans presque toutes les grandes villes d'Europe, ces inspections, ces rondes sont quotidiennes. Ainsi, la police s'y fait-elle avec une régularité parfaite. Il y a de très bons éléments dans notre police. On cite, par exemple, le sergent Hevron qui exerce une surveillance constante, sur le precinct dont il a la garde. Nous aimons d'autant mieux à faire son éloge que c'est, en grande partie, dans le quartier français, qu'il exerce si utilement son activité.

Il a mérité, tout récemment les éloges des commissaires de police et du chef Gaster.

Nous savons désormais à quoi nous en tenir sur la compétence et le zèle de ce dernier. Il a fait nettement savoir à ses hommes qu'ils pouvaient le rencontrer, à tout instant, dans les quartiers et aux heures où on l'attend le moins. Il n'en faut pas davantage pour tenir la police constamment en éveil.

BUREAU DE SANTÉ.

Séance régulière.

Levée des quarantaines.

Le Bureau de Santé a tenu, hier soir, sa séance régulière hebdomadaire, sous la présidence du Dr Olliphant.

Assistaient à la séance, les Drs Richard, Formento, Walmsley et MM. Hayward, Dyer, Odenheimer et Maunsell.

Le président lit un télégramme de Franklin, annonçant qu'il n'y a dans cette localité, ni nouveaux cas, ni décès.

Il a reçu un télégramme du Dr R. M. Swearington, d'Austin, Texas, déclarant qu'il compte lever la quarantaine contre la Louisiane, le 15 novembre.

Communication a été reçue du Dr John Leland Henderson, secrétaire du Bureau de Santé de la Baie St-Louis, annonçant qu'à la dernière séance, ce Bureau a adopté des résolutions demandant que le Bureau de Santé de l'Etat du Mississipi soit requis d'abolir immédiatement toutes les restrictions quarantenaires contre cette localité et la Nouvelle-Orléans.

Le secrétaire annonce que le docteur Dowsen est venu, en personne, constater que la station des Rigolets est close.

Le docteur Woods fait un rapport, dans lequel il annonce qu'il a, dans son service, 368 hommes, gardant 144 maisons.

Il n'y a pas de rapport du chimiste Metz, celui-ci se trouvant à Atlanta.

Le Dr Jumel, inspecteur des aliments, n'a pas fait de rapport; il dérange le corps des inspecteurs.

M. Odenheimer, président du comité de finances, dit que son comité s'est réuni, plusieurs fois, mais qu'il n'a pas eu le temps de faire son rapport. Il a en caisse $6,471,32 provenant des fonds versés par l'Etat et par la ville.

Le Dr Walmsley, du comité spécial annonce qu'il a vendu et distribué tout le matériel du camp de détention aux institutions de Charité.

Le Dr Richard présente les résolutions suivantes:

Attendu que, durant l'invasion actuelle de la fièvre jaune, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a sagement approuvé, mis en vigueur et soutenu le système de quarantaine, fermement convaincu qu'il était que ce système est le meilleur moyen pratique et effectif de protection contre la propagation de la maladie; attendu que le moindre abandon de ce principe, le moindre relâchement de la quarantaine, soit contre les paroisses, soit contre les localités, soit contre les maisons infectées eut impliqué de la part des autorités un aveu de l'inefficacité du principe de la quarantaine; attendu que le Bureau pense que la mise en vigueur continue, sans jamais en dévier, du principe de la quarantaine appliqué à la fois aux territoires infectés et aux maisons infectées, a jusqu'ici, autant que le permettent les moyens humains, pu lutter contre les malignités de la nature et empêcher la maladie de se propager, de localité en localité et de maison en maison; attendu que, dans l'opinion du Bureau, les entraves artificielles opposées à la maladie sont moins fortes, actuellement, que celles qui lui sont opposées par le temps et par les conditions dé favorables à l'incubation du germe; attendu que, au point où en est tombée la maladie, qui tend visiblement à disparaître, les graves intérêts de la communauté gagneront à la discontinuation de ce système plus qu'à son maintien, soit au point de vue des communautés, soit au point de vue des résidences.

Il est résolu que, à partir de l'adoption de cette résolution, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane déclare officiellement que toutes les quarantaines sont discontinuées, de quelque nature qu'elles soient, dans toute l'étendue de sa juridiction; il s'est résolu enfin que le Bureau continuera à appliquer son système de désinfection aux maisons infectées, et aux effets personnels, venant de tous les points infectés.

Le prof. Dyer a présenté l'amendement suivant: Attendu que l'ordonnance 85, adoptée le 23 janvier 1893, interdit la présence dans toute école publique ou privée, ou dans tout lieu de récréation, ou dans toute rue, char ou véhicule public, d'enfants venant de maisons infectées, il est résolu que la résolution précédente n'entrera pas incompatible avec les clauses de cette ordonnance.

Il est également résolu que le surintendant de l'éducation et tous les principaux et les chefs d'écoles publiques et particulières, doivent, chaque jour, recevoir une liste officielle de toutes les maisons infectées.

Les résolutions ont été mises aux voix par le président et elles ont été adoptées à la presqu'unanimité.

Un seul membre a voté contre, M. Odenheimer.

Le Dr Formento a voté pour la résolution, bien que la quarantaine n'ait pas produit les effets qu'on en attendait.

L'assemblée s'est alors ajournée.

NOUVELLES A LA MAIN

Incendie.—Hier matin, un peu après trois heures, un feu a éclaté dans une maison, sise rue Sud Broad 627, appartenant à Light Allen, couleur, et occupée par lui comme résidence. Bâtisse et contenu évalués à environ $600 ont été totalement détruits. Les deux maisons voisines, occupées par John Thompson, couleur, et J. Powers ont été légèrement avariées.

Vol.—Hier matin, entre 2 et 4 heures, un voleur a pénétré dans l'appartement de Mme Roseana McGhee, rue S Basin, 428, et a fait sienne une somme de $20.

Chute.—En travaillant, hier après-midi, dans la demeure du juge E Finnegan, rue Chippewa 1532, Mme Josephine Brochson, âgée de 53 ans, est tombée d'une hauteur d'environ huit pieds et s'est fracturée la jambe droite. Elle a été transportée à l'hôpital dans l'ambulance.

Le feu—A deux heures et demie hier après-midi, un feu, causé par une défectuosité de cheminée, a éclaté sur le toit d'une maison, rue Derbigny, 127, occupée par Wm Roth. Les flammes, qui n'ont causé que d'insignifiante dégâts, ont été éteintes par la pompe de la rue Julie.

Voleur d'outils—L'avant dernière nuit, une maison en voie de construction, rue Basin, 339, a été visitée par un voleur, qui en a emporté des outils évalués à $12, appartenant à John Wise.

Chute. — Vers trois heures, hier après-midi, Arthur Deal, un ouvrier, en travaillant sur le toit d'une maison près du Bayou St-Jean, est tombé d'une hauteur de 20 pieds et s'est blessé à la tête. Il a été transporté à son domicile, rue du Canal entre Robertson et Claiborne.

Les Rhumatismes, la Névralgie, et les Catarrhes, causés par un sang appauvri, sont guéris par la Salsopareille d'Ayer.

AU PUBLIC.

CHLORIDE DE CHAUX.

Le Prof A. L. Metz, surintendant du Désinfectant, sera prêt mercredi matin, 6 octobre, pour fournir la chloride de chaux aux citoyens officiers sanitaires volontaires sur des ordres par écrit des présidents de ward ainsi. La délivrance sera faite aux dépôts suivants:

1er District—No 841 rue Dorfilde
2me District—No 1027 rue Dumaine.
3me District—No 629 rue Française
4me District—No 2215 rue Magnolia.
5me District—Maison de Cour d'Alger.
6me District—No 828 avenue Napoléon.
7me District—Avenue Carrollton et Hampson.

Les personnes applicantes voudront bien indiquer dans l'ordre le numéro des lots incluse dans leur territoire. Sect—

AVIS AUX MEDECINS.

Le Bureau de Santé prie instamment tous les médecins jusqu'à leur profession, de porter aussi tôt que possible à la connaissance du Prof. Metz toute guérison de fièvre jaune dans leur clientèle.

Cette mesure servira à deux fins. Elle permettra au Bureau de désinfecter sans délai les demeures des malades rendus à la santé et de lever la quarantaine établie contre ces demeures; elle facilitera également la compilation des rapports quotidiennement. L'opinion des médecins à se conformer à cette requête approuve la clientèle.

30 sept—

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Ce soir et toute la semaine.

—EUGENIE BLAIR—

Dans ses grands succès.

Lundi, Mardi, Mercredi matinées,
EAST LYNNE.
Mercredi et Jeudi,
JANE EYRE.
Vendredi, Samedi et Samedi matinée,
THE NEW MAGDALEN,
"La Nouvelle Madeleine"

La semaine prochaine—GALATHÉE ET CAMILLE. 7nov—6f

Théâtre St-Charles.

CE SOIR,
Matinées Mardi, Jeudi et Samedi.
E. D. STAIR et GEO. H. NICOLAI présentent

Les Chanteurs et Humoristes

Kelly et Mason

Dans la Comédie des Complications

....WHO IS WHO....

Une Satire Légale—Très amusant.

7 nov—6f

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Frederick Kneipp et Epouse.

No 53,929—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, —W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 136 rue Carondelet—JEUDI, 18 novembre 1897, à 11 heures A. M., il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. J. Monroe, juge de la dite Cour, Division O, daté le 5 novembre 1897, dans l'affaire ci-dessous intitulée, sur les lieux No 3337 rue Dryades, encoignure Louisiana avenue, les propriétés décrites ci-dessous:—

27 vaches—chevaux—mulets—charrettes, etc., et tous les appareils appartenant à une vacherie, d'après l'inventaire enregistré

Conditions—Comptant. 7 nov—7 9 17 18

Succession de John Morgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 54,850—Division E —Attendu que Frank Zengel administrateur Public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Morgan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Chrétien et Suthon, avocats.
9 nov—9 13 18

Succession de Louis Quiesclett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,872—Division C —Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Quiesclett, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Chrétien & Suthon, avocats.
10 nov—10 16 19

Succession d'Emanuel Forchheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 54,847—Division B. —Attendu que Estelle Forchheimer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emanuel Forchheimer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Diskelquiel & Hart, avocats.
9 nov—9 13 18

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

—L'ÉLÉGANTE—

Demeure à deux étages et emplacement pour affaires

—ENCOIGNURE DES RUES—

POYDRAS ET FRANKLIN.

Succession de Mme Mary McDermott.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 54,410.

PAR JAS. A. BRENNAN & FILLE—Encanteurs—Jas. A. Brennan, Encanteur, Bureau 637 rue Poydras—Il sera vendu aux enchères publiques, le LUNDI 14 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. J. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant en place de l'Hon. M. H. Righter juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, maintenant absent en vacance, daté et signé le 12 octobre 1897, dans l'affaire ci-dessous intitulée les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Franklin et Liberté désigné par le numéro un, lequel forme l'encoignure des rues Poydras et Franklin, et mesurant vingt-cinq pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Poydras et environ la même largeur dans le fond, faisant face à une allée commune à l'usage dudit lot et autres, sur quatre-vingt un pieds deux pouces de profondeur et de face sur la rue Franklin et quatre-vingt-un pieds sept pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté le tout, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une grande rôdance en bois ardoisée, contenant grand magasin et dépendances et très grandes et belles résidences en haut, et est le meilleur emplacement d'affaires dans le Premier District.

Conditions—La moitié ou plus en tout comptant, la balance s'il y en a à un ou un et deux ans, garantie par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et 10 pour cent de dépôt requis au moment de la vente.

Acte de vente par devant Fred Zengel, N.P., aux frais de l'acquéreur.

12 nov—12 13 14 21 28—déc 5 12 à date

Succession de Modera Harris, veuve de John Humford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44 390—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James R. Lemle, tuteur des mineurs, administrat cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à ledit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 nov—6 10 14

Succession de Salvador Glorioso.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,840—Division C— Attendu que Vincenza Glorioso a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Salvador Glorioso, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

R. Cry, Avocat.

10 nov—10 16 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée du Troisème District Formant l'encoignure des rues Espagne et Solidelle, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Joséphine et Mandeville

Charles H. Crowley vs Firmin Darré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,748—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus intitulé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet No 67, maintenant ilet No 881, borné par les rues Espagne Mandeville Joséphine et Solidelle et mesurant, plus ou moins, trente deux pieds de face à la rue Espagne par cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Solidelle, le dit lot formant l'encoignure des rues Espagne et Solidelle.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse Orléans.
6 nov—6 12 19 26—dec 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Troisième District connu comme No 1457 rue Derbigny, entre les rues Kerlerec et Columbus.

Chas J. Theard vs Vve Vincent Roux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,759—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges, et servitudes qui y appartiennent, ou quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Kerlerec et Columbus, lequel lot de terre est désigné par la lettre "A" sur un plan fait par A. A D'Hemecourt daté le 12 Février 1884 et lequel est annexé à un acte de vente de propriété par Mme Joe Simon Aleix, à veuve Paul Roux, passé pardevant Antoine Doriscourt, notaire le 8 mars 1884. Le dit lot de terre mesure vingt quatre pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Derbigny, sur cent pieds de profondeur sur le côté vers la rue Kerlerec. Soixante sept pied sur une première profondeur sur la ligne du Lot "B" auquel point la dite propriété retrecit de quatre pouces, et a une seconde profondeur de trente-trois pieds et vingt quatre pieds onze pouces et six lignes dans le fond.

Saisi dans l'affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 nov—12 19 26—3 10 16 déc.

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de Charpente et Terres de Prairie

—Dans les—

Paroisses Vermillion et Avoyelles.

Succession de Laurent Lacassegne.

A L'ENCAN

No 48,277—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "B".

PAR JOHN O'CONNOR & CO., ALFRED C GREEN, Encanteur—Bureau, No 828 rue Commune—JEUDI, 16 décembre 1897, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 5 novembre 1897, il sera vendu aux enchères publique, les propriétés ci après décrites, à savoir—

Dans la paroisse Avoyelles.

Les diverses étendues de terre situées dans la paroisse Avoyelles, Etat de la Louisiane, et décrites comme suit:

1° La moitié ouest de la section — et la moitié sud du quart sud-est de la section 20, dans le comté deux sud, range cinq est, contenant quatre cent six 70-100 acres.

Le tout de la section vingt-neuf, dans le comté deux sud, étendue cinq est, contenant six cent quarante-deux 68-100 acres.

La moitié ouest et du quart sud-ouest de la section vingt et un, la moitié ouest du quart nord ouest de la section vingt-huit, la moitié nord du quart nord ouest et le quart nord-ouest du quart sud ouest de la section trente-deux, et la moitié ouest du quart sud-est de la section trente, dans le comté deux sud, étendue cinq est, contenant trois cent soixante et un 10-100 acres.

La moitié est du quart nord-est et du quart sud-est de la section dix-neuf, le quart nord est de la moitié est du quart sud est de la section trente, dans le comté deux sud étendue cinq est, contenant quatre cent quatre-vingt 92-100 acres.

La moitié nord et le quart sud ouest du quart nord est et de la moitié ouest du quart sud est de la section trente-et-un, comté deux sud, étendue cinq est, contenant deux cents et 85 100 acres.

Le tout de la dite terre étant dans le district sud ouest de la Louisiane, et comprenant, en tout, deux cents quatre-vingt dix 25 100 acres, enregistrée dans le livre des aliénations W. W. aux pages 314 et seq du bureau des transcrite de la paroisse Avoyelles.

2° Lots neuf et dix de la section 20 comté deux sud, étendue cinq est, contenant quatre-vingt 31-100 acres.

Les lots 11 et 12 de la section 21, comté deux, étendue sud 5 est, contenant quatre-vingt 20-100 acres.

Lots 13 et 22 de la section 28, comté 12, étendue sud 5 est, contenant quatre-vingt 24-100 acres

Lots 13, 15, 20, 21, 23, 24, 29 et 30 de la section 29, étendue 2, étendue sud 5 est, contenant trois cent vingt et un et 28-100 acres, d'après le plan fait par S. B. Robertson, voyer, enregistré dans le livre des transferts W. W. page 449 et seq. du bureau des transcrits de la paroisse Avoyelles, montant à cinq cent-soixante deux 2-100 acres.

3 Une certaine étendue de terre, située et étant dans la Paroisse de Vermillion dans cet état, dans un endroit nommé Hebert Cove, étant en partie du bois de charpente et en partie des terres de prairie, mesurant trois et demi arpents de face par vingt huit arpents de profondeur bornée à la partie supérieure par les terres de L. T. Briggs, et à la partie inférieure par les terres de Albert C. Hebert, à l'est par les terres de Mme Marie LeBlanc et à l